VILLE DE PANTIN.FR

À vélo

Le vélo à Pantin

Le réseau de voies cyclables

Depuis plusieurs années, le réseau d'infrastructures cyclables à Pantin se développe avec la création de :

- Des pistes cyclables protégées
- Des bandes cyclables
- Des contre sens cyclable – dans toutes les voies à sens unique
- Des voies vertes – principalement le long du Canal de l'Ourcq

Suite à la crise sanitaire de 2020 et pour répondre aux enjeux d'une mobilité multiple, plus respectueuse de l'environnement et sécurisée, des voies cyclables provisoires ont été aménagées en 2020 puis pérennisées à partir de 2021 par le Conseil Départemental et la Ville de Pantin :

- Avenue Jean-Jaurès (RN2),
- Avenue Jean-Lolive (RN3),
- Avenue du Général Leclerc (RD115).

⇒ Consulter la carte du réseau des voies cyclables de Pantin

Le réseau de stationnement

Depuis 2020, en complément de la réalisation des infrastructures cyclables, un coup d'accélérateur a été mis sur l'offre de stationnement de deux roues faisant de la Ville de Pantin, la commune la mieux équipée du territoire d'Est Ensemble.

Un service de stationnement sécurisé de vélos est par ailleurs déployé par Ile de France Mobilité et la SNCF via le service Véligo Stationnement à la gare de Pantin RER E. Depuis mai 2019, cette consigne de 56 emplacements dans un box fermés et sécurisés permet aux

porteurs d'un Pass Navigo, ayant souscrit à un abonnement annuel de 20 euros, de passer du vélo au train sans craindre le vol.

Les services de location de Vélo

Le service Vélib'

Implanté à Pantin depuis 2009, deux ans seulement après son lancement à Paris, le Vélib' n'a cessé de se développer. En 2017, alors que le service change d'opérateur et s'étend à la Métropole du Grand Paris, la ville s'est mobilisée pour remplacer ses anciennes stations et en créer cinq nouvelles, dans tous les quartiers. En 2021, création d'une nouvelle station rue Cartier Bresson et rue Jacques Cottin.

- 21 stations sont ouvertes.
- Carte des stations

Le service Véligo

Consigne à vélo Véligo

La gare RER de Pantin est équipée d'un espace sécurisé Véligo, un service déployé par Île-de-France Mobilités et SNCF.

À la disposition des Pantinois, depuis le mois de mai 2019 :

- 28 emplacements ouverts, gratuits et sécurisés
- 56 box fermés, réservés aux porteurs d'un Pass Navigo, ayant souscrit à un abonnement annuel de 20€

S'abonner au service Véligo

Location Véligo

Véligo Location est un service de location longue durée de vélos mis en place par Île-de-France Mobilités.

Le service Véligo Location propose différents types de vélos : Vélos à Assistance Electrique (VAE) et différents types de Vélos Cargos à Assistance Electrique : biporteur, triporteur et rallongé. Il permet à l'ensemble des Franciliens de découvrir l'usage du vélo pour leurs

déplacements du quotidien. La location d'un Véligo est possible pour une durée définie : 9 mois maximum pour les VAE, 3 mois maximum pour les vélos cargos.

S'abonner au service Véligo Location

Les services associés

Apprendre à faire du vélo

Le square éphémère situé 41 rue Denis Papin est équipé d'une piste d'apprentissage du vélo en libre accès.

Plusieurs associations du territoire propose également des cours de remise en selle pour enfants et adultes.

Entretenir et réparer son vélo

Plusieurs associations du territoire proposent la réparation de vélo : l'association La Cyclofficine mais aussi la Régie du vélo.

Deux stations de gonflage en libre-service sont installées :

- Devant le square du 19 mars 1962
- Au niveau des agrès sportifs et de la rampe d'accès à l'avenue du Général Leclerc, côté quai de l'Aisne, en contrebas du Pont de la Mairie

Encourager la pratique du vélo

Aides financières de la Ville

Subvention pour l'acquisition d'un vélo mécanique neuf ou d'occasion (sont exclus de la subvention ceux à assistance électrique)

Depuis le 15 octobre 2020, la Ville apporte un soutien financier aux Pantinois désirant faire l'acquisition d'un vélo mécanique neuf ou d'occasion (vélo de ville, hollandais, classique, VTC, VTT, pliable, cargo...).

Cette subvention est attribuée aux particuliers âgés de plus de 15 ans et domiciliés à Pantin.
L'aide forfaitaire allouée par la ville est de 100 €, dans la limite du prix d'achat du vélo (comprenant également le coût éventuel du casque, antivol et-ou système d'éclairage).
Elle sera remboursée sur présentation de la copie de la facture d'achat lors de l'envoi d'un dossier complet de demande de subvention à la Ville.
La demande d'aide doit intervenir au plus tard six mois après la date d'achat, la date de facture faisant foi.
Le nombre d'aides par personne est limité à une tous les 3 ans.
Dans le cas d'un vélo mécanique d'occasion, conformément au règlement, la facture doit émaner d'un magasin ou d'une association agréés.

L'obtention de la subvention engage le bénéficiaire à ne pas revendre son vélo pendant une durée de 2 ans, et il s'engage autant que faire se peut, à utiliser son vélo régulièrement, et à préférer ce mode de déplacement durable à d'autres modes de déplacement polluants.

À NOTER : Le dossier de demande de subvention est soumis à l'approbation du Conseil municipal. Les délais d'obtention de l'aide dépendront du calendrier des Conseils municipaux. Plusieurs mois peuvent s'écouler entre la constitution du dossier et le versement de la subvention.

> Télécharger le règlement de la subvention d'acquisition d'un vélo mécanique neuf ou d'occasion

Faire une demande de subvention pour l'acquisition d'un vélo mécanique neuf ou d'occasion
> Pantin E-services

Aides financières de Île-de-France Mobilités

Subventions pour l'acquisition d'un vélo neuf parmi les quatre types de vélos suivants : vélos à assistance électrique, vélos cargo électrique ou non, vélos pliants, vélo mécanique pour les 15-25 ans et vélos adaptés.

Depuis le 15 décembre 2021, la subvention pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique est attribuée par la Région Île-de-France :
- le montant de subvention reste le même : 400 € pour un VAE/vélo cargo sans assistance électrique/vélo pliant et 600 € pour un VAE cargo avec assistance électrique ; 200€ pour un kit d'électrification ; 1200€ pour un vélo adapté et 100€ pour un vélo mécanique
- la démarche est simplifiée et les délais sont réduits : les Pantinois n'ont plus à faire leur demande de subvention municipale puis régionale (après validation en Conseil municipal). Maintenant, ils peuvent directement faire leur demande de subvention en une seule fois auprès de la Région.

Le montant de l'aide à l'achat est différencié selon le type de vélo :

- Vélo classique à assistance électrique : 50 % maximum du prix d'achat TTC du vélo et des accessoires, dans la limite de 400 € ;
- Vélo cargo sans assistance électrique : 50 % maximum du prix d'achat TTC du vélo et des accessoires, dans la limite de 400 € ;
- Vélo cargo avec assistance électrique : 50 % maximum du prix d'achat TTC du vélo et des accessoires de sécurité, dans la limite de 600 € ;
- Vélo pliant, avec ou sans assistance électrique : 50 % maximum du prix d'achat TTC du vélo et des accessoires, dans la limite de 400 € ;
- Vélo adapté : 50 % maximum du reste à charge TTC du prix d'achat du vélo et d'accessoires éventuels d'aide à la maniabilité, dans la limite de 1 200 € ;
- Kit d'électrification d'n vélo installé par un professionnel : 50% maximum du reste à charge TTC du prix d'achat du vélo dans la limite de 200 € ;

En savoir plus sur le site internet Île-de-France Mobilités

Le Comité vélo

Cette instance participative est composée de Pantinoises et de Pantinois tirés au sort dans chaque quartier de la Ville, d'associations et d'acteurs économiques du territoire en lien avec la pratique cyclable, d'élus et de techniciens. Les membres du comité vélo sont sollicités pour participer à la réflexion et co-définir des grandes lignes du plan vélo municipal. Régulièrement réunis, les membres du comité vélo sont à la fois consultés sur des projets précis et force de proposition.

En savoir plus sur le Comité vélo

Le Plan Vélo

Le premier plan vélo municipal a été voté lors Conseil municipal du 8 juillet 2019.

Les réalisations depuis 2019 :

- Passage de la Ville à 30km/h
- Réalisation de Contre Sens Cyclable dans des voies à sens unique
- Création d'une goulotte dans les escaliers du Bel Air
- Réalisation d'une Vélo Rue Quai de l'Aisne
- Création de 1888 emplacements de stationnement pour les vélos
- Mise en place de SAS vélo devant les feux tricolores
- Ouverture des couloirs bus aux vélos
- Installation de panneaux « Cédez le passage cycliste» aux intersections
- Installation de miroirs sous le Pont de la Mairie
- Installation de station de gonflage et réparation
- Mise en place de Zones Apaisées en lien avec la piétonnisation des abords des écoles : rue des Grilles, rue Barbara, rue Denis Papin, rue de la Liberté, rue Charles Auray et Quai de l'Aisne
- Améliorations de la piste cyclable départementale Edouard Vaillant

En 2023, un nouveau Plan Vélo sera adopté en lien avec le Comité Vélo.

CENTRE ADMINISTRATIF
84/88 avenue du Général Leclerc
93507 Pantin Cedex
01 49 15 40 00

Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30*
Jeudi : 13h30 - 17h30*
Samedi (uniquement le pôle état civil, élections et funéraire) : 9h à 12h30*

*Les guichets n'accueillent plus de public une demi-heure avant la fermeture afin de traiter les dernières demandes.